



## 6- A.P.E.L



### Parents, VOUS ETES TOUS CONCERNES par l'Apel de votre collège

En scolarisant votre enfant dans un établissement d'enseignement catholique, vous soutenez l'association des parents qui vous représente et mène des actions concrètes en faveur des familles et des jeunes. En 2022-2023, les actions ont servi à financer la classe de mer des élèves de 5<sup>e</sup>, l'achat de tables et bancs sur la cour et un parcours sportif.

L'Apel c'est :

- ▶ Représenter les parents au sein de l'établissement (conseils de classe avec les parents correspondants, conseils de discipline)
- ▶ Animer votre collège (portes ouvertes, conférences, pots de rentrée, de Noël, de fin d'année)
- ▶ Améliorer la vie au collège (achats de matériel, participation à des interventions.)
- ▶ Favoriser le dialogue et l'information aux familles avec les questionnaires, les réunions avec le directeur

Pour que notre association puisse faire preuve d'efficacité et de ressources pour les élèves, elle a besoin de l'adhésion de l'ensemble des parents qui est de 22 € par famille (et non par élève). En adhérant, vous recevrez le magazine Famille et Education.

#### Le coupon ci-dessous est à rendre obligatoirement avec le dossier d'inscription.

- ▶ Si vous souhaitez adhérer, la cotisation vous sera facturée par le collège sous l'intitulé « cotisation APEL ».
- ▶ Si vous avez déjà cotisé dans un autre établissement, vous pouvez ne payer que la part établissement de 5€ minimum.
- ▶ Si vous refusez d'adhérer, il faut bien l'indiquer sinon la cotisation de 22€ vous sera facturée.

Attention, aucun parent ne pourra être parent correspondant s'il n'a pas adhéré à l'APPEL.  
Toute cotisation est nominative et indivisible.

Mr, Mme .....mère, père, représentant légal (aux)  
de ..... en future classe de .....

Adresse postale de la personne qui règle la cotisation .....

.Mail .....

- Confirme son adhésion à l'Apel Sainte Anne qui sera facturé sur la note de rentrée au tarif de 22€
- Confirme son adhésion à l'Apel mais a déjà versé sa cotisation auprès de l'aîné dans l'établissement .....et soutient donc l'Apel du collège en versant ..... (veuillez préciser le montant, la part établissement est de 5€ minimum) qui seront facturés sur la note de rentrée
- Refuse d'adhérer à l'Apel

Signature :